

RÔLE ET MISSIONS DU CSE



OBJECTIFS

Saisir les enjeux et la portée de son rôle consultatif

Maîtriser la procédure de consultation

Obtenir des consultations périodiques utiles

Le champ d'intervention du CSE est très large. La loi prévoit des rendez-vous périodiques qui demandent une bonne compréhension de l'entreprise et donnent l'occasion au CSE de porter la voix des salariés. C'est aussi être en capacité de proposer lors des consultations sur les projets impactant l'emploi ou les conditions de travail. Apprenez à peser sur ces décisions.

LES CONSULTATIONS LIÉES À DES PROJETS DE L'ENTREPRISE

Quels projets nécessitent une consultation du CSE ?

L'antériorité de la consultation à toute décision et mise en œuvre du projet : une garantie pour un effet utile de la consultation.

Carence de l'employeur pour consulter le CSE : que faire ?

Niveaux de consultation dans les entreprises comportant CSE d'établissement et CSE central.

Le rôle de la négociation dans le processus consultatif.

Les acteurs pouvant influencer sur la consultation : CSE, OS, experts, juge, administration du travail...

ÉTENDUE DU RÔLE DU CSE

La marche générale de l'entreprise, les conditions de travail et les attributions consultatives du CSE : de quoi parle-t-on ?

L'exercice des attributions lors des réunions plénières et au quotidien : comment ?

Les outils pour exercer sa mission : BDESE, droits d'alerte, expertises, commissions du CSE, rencontre avec les salariés, visites et inspections.

Une nouvelle mission : contrôler l'impact environnemental de l'entreprise.

LES 3 CONSULTATIONS PÉRIODIQUES DU CSE

Cadre légal et possibilité d'adaptation conventionnelle.

La consultation sur les orientations stratégiques : contenu, moyen, difficultés et enjeux.

La consultation sur la situation économique et financière : objectif, intérêt, contenu et moyens.

La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi : objectif, contenu, moment, possibilité de la découper en plusieurs consultations.

Les résolutions du CSE sur ces consultations.

LA PROCÉDURE DE CONSULTATION

L'information support de la consultation : BDESE ou information ponctuelle pour les projets, importance d'une information suffisamment précise.

Les délais préfix : à quelles consultations s'appliquent-ils, quels événements peuvent les impacter, possibilité de négocier le délai de consultation.

Les différents temps de la consultation : remise des informations, échanges et débats, réponses motivées, avis.

DURÉE
1 JOUR

TARIFS
1500 € NETS

QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

200 € DE REMISE POUR LES ABONNÉS ALINÉA